

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Sébastien LEPRETRE
Vice-président
Transports publics - Mobilités douces et actives



Réf. D26-005919

Dossier suivi par :
Olivier GAVAUD
Tél. : 03.20.21.30.72
Mail : ogavaud@lillemetropole.fr

FEDERATION DES MOTARDS

Objet : ZONE DE FAIBLES EMISSIONS ZFE LILLE

Lille, 21 SEP. 2026

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 13 avril dernier dans lequel vous me faites part de votre inquiétude concernant l'instauration d'une zone à faible émission (ZFE) sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille.

Je tiens tout d'abord à préciser que cette « ZFE » porte sur la problématique des polluants de l'air et ne concerne pas le bruit.

La mise en place de la ZFE sur la métropole lilloise a été enclenchée dans le cadre de l'application d'un dispositif national obligatoire (Code Général des collectivités territoriales L2213-4-1). L'ensemble des informations utiles au sujet de la ZFE est disponible à cette adresse : <https://www.lillemetropole.fr/zfe>.

Il est important de noter que les véhicules « non classés », immatriculés avant le 1er janvier 1997, ne sont plus autorisés à circuler, mais que les deux et trois roues motorisées sont exemptées. Pour l'ensemble des véhicules, la vignette Crit'Air est obligatoire pour circuler sur l'ensemble du territoire métropolitain, de façon permanente (7j/7 et 24h/24).

Ces règles permettent ainsi de concilier protection de la qualité de l'air et pratique de la mobilité notamment à moto.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Sébastien LEPRETRE

